



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Quarante et unième session, Siège de la FAO, Rome (Italie), 2-6 juillet 2018**

**ADOPTION DE TEXTES DU CODEX À L'ÉTAPE 5<sup>1</sup>**

La Commission est invitée à adopter en tant que Projets de norme, Codes d'usages ou autres recommandations, un certain nombre d'Avant-projets de textes soumis à l'étape 5 de la procédure unique pour l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex. Ces textes sont énumérés dans le tableau ci-dessous, et, une fois adoptés, seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen par les organes subsidiaires compétents du Codex.

<b>Organe du Codex</b>	<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>N° du travail</b>	<b>Référence</b>
CCCF	Code d'usages pour la réduction des 3-MCPDE et des GE dans les huiles raffinées ainsi que les produits fabriqués avec des huiles raffinées	N23-2017	REP18/CF par. 102 ii) et iii) annexe VI
	Directives pour l'analyse des risques en cas de contaminants dans des aliments et en l'absence de tout cadre réglementaire ou de gestion des risques	N24-2017	REP18/CF par. 124 i) annexe IX
CCRVDF	Avant-projet de LMR pour la fluméthrine (miel)		REP18/RVDF par. 73 annexe IV

<sup>1</sup> Pour les réunions des comités du Codex tenues après mars 2018, les avant-projets de normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 5 figurent dans le présent document